



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité, que lors de la séance du conseil municipal du 15 août 2011, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure ci-dessous mentionnée:

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5650, RUE DES PEUPLIERS

- Permettre la marge de recul latérale droite de la résidence à 1.83mètres au lieu de 2 mètres comme prévu à la réglementation municipale selon le certificat de localisation de l'arpenteur géomètre Dany Renaud, minute 3070.
- Permettre la marge de recul arrière du garage à 0.51 mètre et de 0.55 mètre au lieu de 1 mètre comme prévu à la réglementation municipale selon le certificat de localisation de l'arpenteur géomètre Dany Renaud, minute 3070.

DONNÉ à La Doré, ce 20 juin 2011.

René Perron, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 16 h, ce 20 juin 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 juin 2011.

Josée Bau
Secrétaire de direction